

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 février 2017

Etaient présents :

Monsieur Christophe KLEIN (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Monsieur André BOUCHER (pouvoir de M. Turgay KAYA), Mme Sylviane MEGEL (Pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de M. Benoît CRUSEM), Madame Gilda DOUCET (pouvoir de Mme Jacqueline PAUL), Monsieur Philippe SCHUTZ (Pouvoir de M. Patrick BECK), Mme Florine HARLÉ, (Boulay), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Alain ALBERT (Denting), Monsieur Pascal RAPP (pouvoir de Madame Claudine SWIENTY)), Madame Eléonore PRZYBYLA, Monsieur Roger FLEURY, Mme Francine WALTER, Monsieur François BLANCHOT, (Falck), Monsieur Christian KOCH (Gomelange), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Joseph KELLER, Madame Roselyne DA SOLLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Roland WAGNER (Mégange), Monsieur Serge SEBAS (pouvoir de Monsieur Gaston LAUER), Monsieur Jean NAVEL, Madame Fabienne HERMANN (Merten), Madame Georgette STEINMETZ (Momerstroff), Monsieur Jean-Marie KIEFFER (Narbéfontaine), Monsieur Gérard CRUSEM (Niedervisse), Monsieur Jean-Victor STARCK (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville), Monsieur Gilbert HARDT (Rémering), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Madame Valérie FEBVAY, Monsieur Thierry UJMA, (Piblange), Monsieur François TROMBINI (Téterchen), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Denis BUTTERBACH (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ (pouvoir de Mme Sophie SCHNEIDER) (Varize), Monsieur Patrice SUMANN (Villing), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling-lès-Bouzonville) Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (pouvoir de M. François PAYSANT) (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. André BOUCHER, Président,

Conseillers en fonction : 60

Conseillers présents : 57

Dont représentés : 10

Conseillers absents : 3

POINT N°1 : Avenant 1 au contrat de délégation de service public petite enfance

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public « Petite enfance »

Vu le rapport du Président sur le projet d'avenant transmis le 06/02/2017,

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président indique que suite à l'envoi du rapport du Président préalablement à la convocation au conseil communautaire comme l'exige le Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant 1 cité en objet pour l'institution de la redevance d'occupation du domaine public, qui n'entraîne pas de surcoût pour la collectivité, ni pour le délégataire, mais qui est une obligation légale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

2017CC3-2102

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) *D'adopter la proposition d'avenant n°1 portant sur l'incorporation du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les deux établissements de la Petite Enfance de Boulay et Piblangé dans les comptes d'exploitation de la délégation de service public,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 proposé et toutes les pièces administratives et financières afférentes.*

POINT N°2 : Zonage d'assainissement sur le périmètre de l'ex-SIAVN et révision des zonages de Mégange, Brouck et Valmunster

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président indique le 24 novembre dernier, le conseil communautaire de la CCPB a adopté une délibération pour approuver l'ensemble des zonages d'assainissement de l'ex-SIAVN. Cependant, il convient de demander la révision du zonage d'assainissement sur trois communes de l'ex-SIAVN, pour tenir compte des travaux réalisés en 2016 sur Mégange et des travaux à venir à Brouck et Valmunster. Par conséquent, il est demandé de bien vouloir lancer les procédures de révisions des zonages d'assainissement des communes de Mégange, Brouck et Valmunster.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) *De lancer les procédures de révision des zonages d'assainissement de Mégange, Brouck et Valmunster,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.*

POINT N°3 : Schéma de cohérence territoriale – Choix d'un SCOT unique sur le territoire

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président indique que conformément à l'art L. 122-5 du code de l'urbanisme, la CCHPB fusionnée est aujourd'hui couverte temporairement par deux SCOT et aux termes des dispositions de la loi NOTRE, un schéma de cohérence territoriale ne peut couper une communauté de communes fusionnée. Il appartient au conseil communautaire de faire un choix entre le SCOT de l'agglomération messine et le SCOT du Val de Rosselle. A défaut, l'adhésion au SCOT de la communauté de communes la plus peuplée avant fusion sera automatique, à savoir le SCOTAM. Les présidents des deux schémas de cohérence territoriale ont demandé à la nouvelle communauté de communes de se positionner le plus rapidement possible afin de leur permettre de poursuivre les procédures de révisions en cours dans les deux syndicats.

Ces révisions concernent les deux documents et leur mise en conformité avec les lois Grenelle et ALLUR. Dans cette optique, une réunion de présentation du SCOTAM aux maires du secteur de la Houve a eu lieu le 6 février en présence du président et de la directrice du Syndicat Mixte du SCOTAM. Ainsi, il appartient désormais au conseil d'opter pour l'adhésion intégrale à l'un ou l'autre des SCOT. Il conviendra ensuite de désigner les délégués au syndicat retenu par l'assemblée.

Monsieur Joseph KELLER, Maire de Hargarten-aux-mines indique que pour les habitants de sa commune, la logique de bassin de vie les pousse naturellement vers le bassin houiller que ce soit pour l'enseignement, le commerce, la gendarmerie. Pour lui, l'adhésion au SCOT du Val de Rosselle est « dans l'ADN de sa

commune et de sa population ». Il ajoute que le SCOTAM est « un monstre » dans lequel les communes de la Houve n'auraient plus aucun poids et que la Houve a beaucoup à perdre à adhérer au SCOTAM. Monsieur Gilbert HARDT, Maire de Rémering va dans le sens des propos de M. KELLER et conclut son intervention « nous n'avons rien à faire au SCOTAM ».

Monsieur Pascal RAPP, 1^{er} Vice-Président et Maire de Falck rappelle que les SCOT de Val de Rosselle ou de l'Agglomération sont des outils qui permet notamment l'application du Grenelle, qu'il ne faut pas en avoir peur, pas plus celui du SCOTAM que celui du SCOT du Val de Rosselle. Quel que soit le choix de l'assemblée, les élus ont leur mot à dire au sein du syndicat. Le choix pour tel ou tel SCOT ne change rien. Il ajoute que le SCOT du Val de Roselle va s'élargir vers le Centre Mosellan et peut être vers le DUF et qu'il sera donc également très grand. Les bassins de vie n'ont pas d'influence sur les communes.

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président indique qu'il ne faut plus raisonner Houve et Pays Boulageois sans quoi le débat sera stérile. Il indique que le Pays Boulageois avait lui voté en son temps à l'unanimité pour le SCOTAM.

Il est décidé de procéder à la désignation des délégués titulaires (5) et suppléants (5) au SCOTAM.

Le scrutin a donné les résultats suivants

Délégués Titulaires :

M. Philippe SCHUTZ – 57 voix
Mme Georgette STEINMETZ – 57 voix
Mme Christiane MULLER – 57 voix
M. Pascal RAPP – 57 voix
M. Jean-Victor STARCK – 57 voix

Délégués suppléants :

M. Patrick PIERRE – 57 voix
M. Thierry UJMA – 57 voix
M. Franck ROGOVITZ – 57 voix
Mme Eléonore PRZYBYLA – 57 voix
M. François BLANCHOT – 57 voix

Ont été élus délégués titulaires au SCOTAM : Messieurs SCHUTZ, STARCK et RAPP et Mmes STEINMETZ et MULLER

Ont été élus délégués suppléants au SCOTAM : Messieurs ROGOVITZ, UJMA, PIERRE, BALNCHOT et Mme PRZYBYLA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**DECIDE A LA MAJORITE
41 voix pour le SCOTAM
16 voix pour le SCOT du Val de Rosselle**

- 1) D'opter pour le SCOT de l'agglomération messine et d'adhérer au syndicat mixte du SCOT de l'agglomération messine,
- 2) De désigner comme délégués titulaires au SCOTAM : Messieurs SCHUTZ, STARCK et RAPP et Mmes STEINMETZ et MULLER

- 3) De désigner comme délégués suppléants au SCOTAM : Messieurs ROGOVITZ, UJMA, PIERRE, BLANCHOT et Mme PRZYBYLA.
 - 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.
-

POINT N°4 : Compte administratif 2016 – budget assainissement

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président fait lecture du compte administratif. Il indique que ce budget ne révèle aucune inquiétude. Tout au plus, il insiste sur la difficulté de « rentrer » les subventions à la suite des travaux réalisés notamment auprès du Département. Les restes à réaliser en subventions se montent à 900.000 euros environ ce qui n'a pas permis à la CCPB de rembourser la première part de l'emprunt à court terme souscrit pour préfinancer les opérations d'assainissement subventionnées. Il indique également que 53% de la redevance collectée passe dans le remboursement des emprunts.

En section de fonctionnement, le compte administratif fait apparaître un excédent de l'exercice à hauteur de 249.175,47 € et en investissement un déficit de 105.870,81 €. Le résultat de clôture en fonctionnement se monte donc à + 692.616,00 € et en investissement à - 105.961,80 €.

Compte tenu des restes à réaliser en recettes (1.109.791,14 €) et en dépenses (796.436,50 €), il n'est pas constaté de besoin de financement et il est donc proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 692.616,00 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2017 assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif du budget « assainissement » tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en section de fonctionnement, un excédent d'exercice à hauteur de 249.175,47 € et en investissement un déficit de 105.870,81 €. Le résultat de clôture en fonctionnement se monte donc à + 692.616,00 € et en investissement à - 105.961,80 €.
 - 2) Compte tenu qu'il n'est pas constaté au vu des restes à réaliser de besoin de financement en section d'investissement, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 692.616,00 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2017 assainissement,
 - 3) D'adopter le comptes de gestion correspondant dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,
 - 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.
-

POINT N°5 : Compte administratif 2016 – budget ordures ménagères ex-CCPB

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président fait lecture du compte administratif. Il indique les quelques singularités de ce budget compte tenu de plusieurs éléments :

Après deux années marquées par des déficits d'exploitation, le budget présente un excédent de 124 149,80€ qui s'explique comme suit :

- la subsistance d'un montant de charges à payer d'un montant de 250.000 € qui correspondent aux factures émises en fin de gestion par le SYDEME, factures reportées en 2017 en raison du calendrier de clôture des opérations en lien avec la fusion des EPCI, Parallèlement, le montant de produits à recevoir du SYDEME est estimé à 145000€ impossible à percevoir en 2016.
- les économies réalisées sur les positions frais financiers (7300€), admissions en non-valeur (10000€) en lien avec le régime de la TEOM
- l'ajustement de la contribution des usagers (taxe) au coût du service avec un produit en progression de 25% par rapport à 2015.

La combinaison de ces éléments permet au compte administratif de présenter un excédent de clôture.
Le budget 2016 marque néanmoins une rupture avec les précédents puisqu'il permet, au prix d'un effort important demandé aux usagers, de renouer avec l'équilibre malgré l'impact du plan de redressement du Sydeme.

Ainsi, le compte administratif 2016 du budget ordures ménagères sur l'ex-CCPB fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice un excédent de 124 149,80 € et en investissement un excédent sur l'exercice de 1332,43 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de +129.063,94 € et en investissement un résultat de clôture de -17.080,61 €.

Au vu de restes à réaliser et compte tenu du résultat de clôture en investissement, le besoin de financement s'élève à 29.278,94 €, il est proposé d'affecter en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement la somme correspondante de 29.278,94 € et de reporter 99.785,00 € à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement.

Monsieur Denis BUTTERBACH, Maire de Valmunster, considère qu'il faudrait refacturer les frais financiers liés au retard de reversement par le SYDEME. Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président indique qu'il faudrait dans ce cas veiller à ce que des frais financiers ne pourraient être exigés par le SYDEME en raison de nos propres retards.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif du budget « ordures ménagères » tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître au compte administratif 2016 du budget ordures ménagères sur l'ex-CCPB en fonctionnement sur l'exercice 2016 un excédent de 124.149,80 € et en investissement un excédent sur l'exercice 2016 de 1332,43 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de +129.063,94 € et en investissement un résultat de clôture de -17.080,61 €,
- 2) Au vu de restes à réaliser et compte tenu du résultat de clôture en investissement, le besoin de financement s'élève à 29.278,94 €, d'affecter en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement la somme correspondante de 29.278,94 € et de reporter 99.785,00 € à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement,
- 3) D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°6 : Compte administratif 2016 – budget ordures ménagères ex-Houve

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président fait lecture du compte administratif. Il indique les quelques singularités de ce budget compte tenu de plusieurs éléments :

Après deux années marquées par des déficits d'exploitation, le budget présente un excédent de 124 149,80€ qui s'explique comme suit :

Le résultat de l'exercice doit être apprécié en tenant compte de:

- l'effort consenti par les usagers dans le cadre du plan de redressement du SYDEME avec une augmentation du produit de la redevance de 7,8% : 936 833€ en 2016 pour 868 007€ en 2015

Redevance 2016 = 79€ pour la part fixe et 73€ pour la part variable

- du report de charges à imputer sur le budget 2017
- la prise en compte des charges nouvelles imputables au budget OM de 2017 : charges de personnel et frais bancaire liés au financement de la déchetterie

Ainsi, le compte administratif 2016 du budget ordures ménagères sur l'ex-Houve fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2016 un excédent de 68.370,59 € et en investissement un excédent sur l'exercice de 190.561,76 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de - 51.357,54 € et en investissement un résultat de clôture de + 111.351,17 €.

Au vu de restes à réaliser et compte tenu du résultat de clôture en investissement, le compte administratif ne fait apparaître aucun besoin de financement, il est proposé de reprendre en dépenses le déficit de 51.357,54 à l'article 002 de la section de fonctionnement.

Le Vice-Président indique que l'emprunt à court terme de 500.000 euros, devra être remboursé pour 2018. Pour 2017, il y a un souci puisque les subventions ne suffisent pas à compenser les dépenses. Il demande la collaboration des maires concernant la mensualisation des redevables qui permet les rentrées de trésorerie régulières. Il indique également que les communes sont invitées à utiliser les fiches navettes pour mettre à jour le fichier population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif du budget « ordures ménagères » ex-Houve tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2016 un excédent de 68.370,59 € et en investissement un excédent sur l'exercice de 190.561,76 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de - 51.357,54 € et en investissement un résultat de clôture de + 111.351,17 €.
- 2) De reprendre en dépenses le déficit de 51.357,54 € à l'article 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017 au vu des restes à réaliser et compte tenu du résultat de clôture en investissement qui ne fait apparaître aucun besoin de financement,
- 3) D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°7 : Compte administratif 2016 – budget général ex-CCPB – Compte administratif 2016 – budget général ex-Houve

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président fait lecture du compte administratif. Il indique les quelques singularités de ce budget compte tenu de plusieurs éléments :

Le Vice-Président indique que le loyer que la SIB verse à la CCPB se monte à 210.000 euros annuellement. Il indique que l'emprunt qu'il couvre court au-delà des 9 années du bail commercial et que la CFE dont la SIB est pour l'heure exonérée (la SIB est locataire) sera versée et couvrira une partie de l'emprunt jusqu'à son terme (15 ans).

Il indique que la CCPB a considérablement ralenti ces dernières années le rythme des investissements qui s'établit annuellement autour de 300.000 euros. Il explique la part des charges de personnel par le fait que la communauté de communes est devenue avant tout une intercommunalité de services mais la CCPB est

encore en dessous de la moyenne nationale même si il faut se méfier des moyennes (selon qu'un service est géré en régie ou en délégation de service public, l'impact en matière de personnel n'est pas identique). Il indique également que 250.000 euros de frais de personnel sont pris en charge par les budgets annexes (ordures ménagères et assainissement).

Concernant la dette, il indique qu'elle a été renégociée à taux plus avantageux.

Monsieur Denis BUTTERBACH demande à combien cette dette a été renégociée. Monsieur Jean-Michel BRUN indique que le nouveau taux ne peut être comparé au taux négocié ex nihilo. Il indique également que les pénalités de sortie des emprunts sont dissuasives.

Monsieur Joseph KELLER Maire de Hargarten aux Mines, indique que les emprunts sont verrouillés et que lui avait renégocié un emprunt et avait pu gagner à l'époque 80.000 francs mais que le remboursement par anticipation coûte excessivement cher.

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président rappelle que l'augmentation de la fiscalité locale a rapporté l'an dernier environ 64.000 euros, ce qui limite « les dégâts ». Il n'en demeure pas moins vrai que la DGF a baissé de 160.000 euros sur les trois dernières années. Il ajoute que la sortie du FPIC a occasionné également une perte pour la CCPB de 102.000 euros.

Le Vice-Président en arrive ensuite au compte administratif 2016 du budget général de la Houve. Il indique que la marge d'autofinancement nette est de 13%. Il ajoute que les frais de personnel ont augmenté de 10% en 2016 et que le taux d'endettement est très faible établi à environ 2,90 €/habitant.

Concernant les recettes fiscales, celles-ci ont connu un bond important de +18% occasionnant 121.000 euros de recettes supplémentaires. La DGF a elle aussi subi une baisse significative de 21.000 euros.

Il revient également sur les fonds de concours aux communes de la Houve qui se montent à 450.000 euros sur la mandature. Il indique qu'à ce jour 150.000 euros sont mandatés et engagés. Monsieur Joseph KELLER, Maire de Hargarten aux Mines rappelle que le mécanisme mis en place à la Houve permettait aux « petites communes » d'être servies les premières années et les plus importantes le seraient plus tard. Il considère qu'il s'agit d'un acquis qu'il est difficile de remettre en cause. Il estime qu'il est envisageable de le rediscuter en 2020 mais pas en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif 2016 du budget principal ex-CCPB tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2016 un excédent de 527.019,98 € et en investissement un excédent sur l'exercice de 475.547,49 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de + 527.019,98 € et en investissement un résultat de clôture de - 538.345,16 €.
- 2) D'adopter le compte administratif 2016 du budget principal ex-Houve tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2016 un excédent de 101.761,03 € et en investissement un excédent sur l'exercice de 53.917,35 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de + 579.594,80 € et en investissement un résultat de clôture de + 105.138,12 €.
- 3) D'affecter en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2017 consolidé (Houve-Pays Boulageois), la somme de 644.962,09 € et d'affecter en report à nouveau à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2017 consolidé la somme de 461.652,69 € en raison du besoin de financement constaté au vu des restes à réaliser et des résultats des comptes administratifs 2016 respectifs des deux EPCI fusionnés,
- 4) D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,

5) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°8 : Débat d'orientation budgétaire 2017 – Assainissement

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président fait lecture des éléments du DOB relatif au budget assainissement 2017.

L'excédent d'exploitation 2016 est de 249 175,47€ (254 429€ en 2015).
L'excédent d'exploitation cumulé est de 692 616€.

Les recettes propres à la redevance (688 000€) sont en baisse de 5,8 % et retrouvent leur niveau de 2015. Les autres recettes sont stables (eaux pluviales et curage des avaloirs).

Les participations aux branchements sont en forte progression avec 97 410€ à mettre au compte de la taxe de 55000€ acquittée par la nouvelle maison de retraite de Boulay.

Les dépenses courantes sont en augmentation de près de 6 % avec une progression sensible des positions produits de traitement, entretien et réparations qui avait été anticipée au moment de l'élaboration du budget. Les charges du personnel affecté à l'activité assainissement ont été réévaluée à 171 000€ (167.000€ en 2015); elles représentent 14% des produits réels. Les charges financières (intérêt + capital) s'élèvent à 370 098€ ; 53 % du produit de la redevance assainissement est affecté au remboursement de la dette.

La marge brute d'autofinancement est stable autour de 17 %. L'amortissement net sur les installations et les réseaux permet de dégager 360 000€ supplémentaire pour le financement des opérations d'investissement.

Les investissements :

La section d'investissement affiche un résultat d'exécution négatif de 105 870,81€.

le taux de réalisation des investissements est de 68 % (hors programmes Brouck/Valmunster et Téterchen qui avaient simplement été provisionnés). Les restes à réaliser sur recettes de subvention demeurent très élevés avec 428 000€ de la part de l'Agence de Bassin et 489 000€ de la part du Département, Ce décalage n'a pas permis de rembourser la 1ère tranche (455 000€) de l'emprunt relais de 1,2M€ souscrit en 2015 pour une durée de 3 ans.

S'agissant des opérations en cours :

- le programme des déconnexions de fosses sur Bannay, Bionville et Mégange est terminé
- A Mégange : un reste à réaliser de 43500€ Chemin sous les Vignes
- celui d'Obervisse est terminé
- l'opération sur délégation des Etangs est terminée. Il convient maintenant de reverser à la CC du Haut Chemin et de Pange les soldes de subventions restant à percevoir

Le montant des travaux divers s'est élevé à 230 403€ en 2016 et a concerné principalement les communes de Velving, Brouck, Boulay, Hinckange, etc...

Il n'a pas été contracté d'emprunt en 2016.

Section d'exploitation :

Le projet de budget pour l'assainissement en 2017 ne comporte pas de modification substantielle s'agissant des dépenses et des recettes courantes.

En masse, le budget de fonctionnement devrait progresser à 1,9M€ au regard de l'excédent reporté de 692.616€ en augmentation de 250.000€ par rapport au résultat antérieur.

Demeure une inconnue à ce stade : l'impact financier de la nouvelle DSP (délégation de service public) en cours de négociation et dont l'entrée en vigueur n'interviendra qu'au 1^{er} juin 2017.

S'agissant du tarif de la redevance d'assainissement collectif, il n'a pas été voté de révision annuelle pour 2017.

La contribution aux eaux pluviales devrait être maintenue à son niveau de 2016 pour un produit de 276.500€ (soit 19,93 / habitant).

L'autofinancement prévisionnel est estimé à 500.000€ auquel il convient de rajouter le produit supplémentaire en provenance des l'amortissement des installations (360.000€).

La section d'investissement :

Le ralentissement de l'investissement se poursuit avec l'achèvement progressif des grands programmes annuels.

L'opération pour compte de 1/3 portant sur les réseaux des Etangs est terminée ; le budget 2017 ne comportera plus que les versements de subventions.

S'agissant des travaux :

* un report de 43.500€ pour terminer le programme 2013 (Mégane -Niedervisse)

* une provision budgétaire sur les programmes d'assainissement non collectifs pour Brouck, Valmunster, mais qui devrait également concerner les habitations isolées d'autres communes. L'estimation globale de cette opération se situe à 1,3M€ et devrait être scindée en deux tranches en fonction des financements

* une provision budgétaire est également prévue pour l'élimination des eaux claires parasites (Eblange, Velving, Téterchen). Un dossier Amiter sera déposé pour cette opération estimée à 1M€, mais qui contient encore beaucoup d'incertitudes sur Téterchen.

Les restes à réaliser en recettes sur les programmes en cours ou terminés s'élèvent à 617.000€ ;

Une partie de ces recettes devra être affectée au remboursement d'une 1^{ère} tranche de l'emprunt relais de 3ans souscrit sur la période 2015/2018 pour 1,2M€ auprès de la Banque postale.

Impact fusion:

la reprise de la compétence assainissement actuellement exercée à l'échelle communale sur le périmètre CCH sera obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

Des travaux préparatoires avec un diagnostic des modes de gestion sera conduite dans la perspective d'un budget assainissement unique sur le périmètre CCHPB.

La réflexion portera notamment sur l'harmonisation des pratiques et des modalités d'exécution du service au sein des diverses structures.

S'agissant notamment de la prestation de curage des avaloirs, il est observé un traitement différencié entre CCH et CCPB :

- Sur le périmètre CCPB, la prestation est portée par le budget assainissement et refacturée aux communes (montant = 57.098€)
- Sur le périmètre CCH, la prestation est portée par le budget principal et non refacturé aux communes du périmètre (montant= 7500€)

Il conviendra de travailler sur un marché à commandes et un groupement de commandes et de refacturer ce service aux communes. Monsieur le Vice-président considère comme le Bureau que ce service aux communes ne revêt pas d'intérêt communautaire majeur.

Il rappelle la nécessaire convergence entre les usages des deux communautés de communes. La compétence assainissement qui devra être prise dès 2018 nécessitera une mise à plat des modalités de gestion de certains services et tarifs. Il rappelle par exemple le montant des participations d'assainissement collectif sur les syndicats et à la CCPB qui marquent une très forte disparité qui ne pourra perdurer (1800 à Boulay, 3500 à Falck, 500 à Oberdorff, et 3000 à Piblangue).

Monsieur Joseph KELLER, maire de Hargarten aux Mines indique que les répercussions au niveau des communes représentent des contraintes budgétaires importantes qu'il faudra anticiper et intégrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE

- 1) De la tenue du débat d'orientation budgétaire (assainissement)

POINT N°9 : Débat d'orientation budgétaire 2017 – budget général

Monsieur Jean-Michel BRUN fait lecture des éléments du DOB relatif au budget général 2017.

LE BUDGET 2017 DE LA CCHPB

La proposition globale de budget primitif 2017

La section de fonctionnement :

le budget prévisionnel 2017 de la CCHPB est de 7,3M€ ;

Le tableau ci-dessous recense par chapitre les prévisions; il s'agit à ce stade d'un document de travail élaboré par construction à partir des budgets de référence de l'année 2016.

Il tient compte cependant des charges restant à payer sur l'exercice 2016 et des dépenses nouvelles liées à l'exercice des compétences.

Il a vocation à s'affiner avant sa présentation au vote de l'assemblée ; des ajustements sont également prévisibles dans le courant de cette 1ère année post fusion.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ESTIMEES | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT ESTIMEES | |
|-------------------------------------|-----------|---------------------------------------|-----------|
| Charges à caractère général : | 1 000 180 | Produits des services et ventes | 1 021 600 |
| Charges de personnel | 1 622 600 | Impôts et taxes (dont FNGIR 846 500€) | 3 960 518 |
| Autres charges de | 864 687 | Dotations, subv. et | 1 239 464 |

| | | | |
|-------------------------------------|------------------|--|------------------|
| gestion courante | | participations | |
| Charges financières | 140 500 | Autres produits de gestion courante | 220 100 |
| Attributions de compensation | 2 277 040 | Résultat reporté | 461 653 |
| Amortissement | 134 386 | Produits financiers | 5 030 |
| Charges exceptionnelles | 4 500 | Produits exceptionnels | 61 000 |
| Dépenses imprévues | 0 | Remboursement divers | 235 000 |
| Autofinancement prévisionnel | 1 160 472 | | |
| total | 7 204 365 | total | 7 204 365 |

La variation globale du budget de fonctionnement hors report est de 13% et s'explique en grande partie par le passage en fiscalité FPU de l'ensemble du périmètre. Ce transfert est neutralisé par les attributions de compensations aux communes CCH .

L'augmentation des charges courantes (environ 7%) trouve son explication dans les charges reportées de 2016 (ex : facture impayée de chauffage du gymnase de Falck de 30800€, participations et subventions non réglés avant le 31/12/2016), la prise en charge des honoraires KPMG (28800€) et un certain nombre de prestations additionnelles (informatique fusion et mutualisation). L'organisation en régie du chantier d'insertion génère également des dépenses nouvelles (outillage, vêtements de travail, carburant, etc...).

Parmi les sujets de convergence, il convient d'évoquer les prestations avaloirs, entretien de l'éclairage public et dératization (coût annuel de 45.000€) qui pourraient être converties en groupement de commande à l'échelle de l'ensemble des communes. Une sortie des statuts de ces prestations pourrait être envisagée.

Les dépenses de personnel (1.6M€) de la CCHPB augmentent de manière importante (+ 20%). Cette augmentation tient pour plus de 50 % à la prise en charge directe du chantier d'insertion (11 emplois sur 11 mois soit 272.000€) et à l'extension sur le périmètre de la Houve du service Solibus (9000€). Au chapitre « personnel », on relèvera également l'accroissement des mutualisations, le renforcement des équipes de la cantine en lien avec l'accroissement de l'activité, l'élargissement de l'action sociale à l'ensemble du personnel. Le chapitre personnel représente 23% des dépenses, ratio ramené à 14 % en tenant compte des reversements divers. La part des salaires représente 71€/hab en valeur brute, 44€/hab en valeur nette; la moyenne nationale se situe à 101€/habitant.

Les autres charges de gestion courantes sont en baisse sensible en raison des économies réalisées sur le nouveau contrat petite-enfance. Les subventions sont reconduites et seront détaillées dans le document final.

Les attributions de compensation représentent 1.372.340€ (537.191€ dans le budget 2016 de la CCPB)

Pas de subvention nouvelle mais la CCPB inscrit désormais en charges annuelles les cotisations au SCOT (31200 €), au Syndicat pour l'aménagement numérique (11 130€) ou à la MATEC (8500 €). Dépense possible de 35000 € au titre de Moselle Attractivité.

Les charges financières s'élèvent à 466.000€ (256.000€ en déduisant le loyer versé par la SIB pour le bâtiment relais), soit 20€/an/hab (11€ en net). La moyenne nationale est de 23€/hab.

Les recettes de fonctionnement

Les produits d'exploitation progressent de 5 % essentiellement sous l'effet de l'accroissement d'activité à la cantine intercommunale.

La contribution des budgets annexe aux frais de fonctionnement augmente également (65000€ OM Houve).

Les produits définitifs de la fiscalité ne sont pas encore connus mais devrait se situer à hauteur de 2M€ avant reversement.

La dotation globale de fonctionnement n'est pas connue non plus mais les estimations du bureau KPMG confirment l'octroi d'une DGF bonifiée à hauteur de 943.000€ en progression de 85.000€.

Le résultat de fonctionnement est évalué sur la base de ce document préparatoire à 1.160.000€ soit 17 % des produits de fonctionnement en brut. Avec l'amortissement des équipements, la CAF nette passe à 835 000€ soit 12 %. Avec 36€/an/hab, elle est dans la moyenne nationale (43€).

la section d'investissement :

Sous réserve des arbitrages à faire en commission des finances, la section d'investissement pourrait se présenter sous la forme suivante

| SECTION D'INVESTISSEMENT 2017 | | | |
|---|---------|----------------------------|-----------|
| DEPENSE | | RECETTES | |
| Déficit reporté | 433 207 | Virement section de fonct. | 1 160 472 |
| subvention R2 Erdf (ex sivom-vrd) | 5 000 | Subv R2 ERDF | 20 000 |
| Remboursement prêts | 325 000 | amortissements | 137 886 |
| Immobilisation incorporelles (études - logiciels - Scot -doct urba) | 41 144 | affectation résultat 2016 | 644 962 |
| Immobilisation incorp (fds de concours) | 132 071 | Fctva | 82 749 |
| Divers bâtiments (piscine - bibliot - gymnase - siège - cantine) + mobilier | 325 016 | Subventions diverses | 266 189 |
| Immobilisations en cours | | Emprunt | 0 |
| Berges et cours d'eau | 10 000 | | |
| Diagnostic LPI | 10 000 | | |
| Pistes cyclables | 2 150 | | |
| Petite enfance | 22 007 | | |
| Randonnée | 1 000 | | |
| Fibre optique | 375 000 | | |
| Divers à affecter | 630 663 | | |

| | | | |
|--------------|------------------|--------------|------------------|
| | | | |
| total | 2 312 258 | total | 2 312 258 |

Au niveau des programmes, la section d'investissement comporte principalement les restes à réaliser au 31/12/2016 des deux comptes administratifs.

L'autofinancement sur l'exercice dégage un montant disponible d'environ 600.000€.

Ces dépenses portent sur :

- * les études SCOT (21000€)
- * les fonds de concours (57071€ au titre des RAR 2016 + 75000€ de provision 2017)
- * les mises aux normes ADAP (75000€)
- * le rachat du siège + terrain ancienne SIB SIB (100.000€)
- * le gymnase de Falck ; reprise des pignons (110 000€)

L'inscription en recettes d'une somme de 225.000€ correspondant à la contribution 2017 des communes CCPB dans le cadre de l'opération de déploiement de la fibre optique qui porte la provision à 375 000€ sur 2 ans.

L'autofinancement sur l'exercice dégage un montant disponible d'environ 600.000€.

Il convient à ce stade d'évoquer les dossiers en suspens :

- l'aménagement de la zone industrielle (150 000€ à verser 2018/2019/2021)
- les luminaires de l'usine SIB (65 000€)
- l'ancien siège Muller. Le contentieux porte sur 1,3M€
- les documents d'urbanisme (réalisation du PLUI)
- le plan climat énergie (échéance 31/12/2018)
- LPI : projet d'internat (pour la rentrée 2017)
- petite enfance projet Hargarten
- les fonds de concours : le solde à verser au 31/12/2016 est de 300.000€

Ces dossiers doivent être évoqués à la lumière de :

* L'encours de la dette au 31/12/2016 est de 5.048.385€ soit 219€/habitant (moyenne nationale = 158€) et limite le recours à de nouveaux emprunts.

* la politique AMITER du département et du nombre de dossiers autorisés (impact fusion et fibre)

* la réalité des plans de financement

* la priorisation au regard des obligations réglementaires (ex : ADAP) ou l'urgence des situations (calendrier ou état des lieux)

* la nécessité de maintenir une provision « de sécurité »

CONCLUSION

Les propositions du Président pour l'exercice 2017

Au vu des éléments présentés ci-dessus, il apparaît clairement que la situation financière de la CCHPB reste tendue au regard des projets en suspens.

La part d'autofinancement s'améliore mais une partie des excédents est gagée par des engagements pris réciproquement (fonds de concours – fibre optique – dépenses inéluctables).

La baisse de la DGF ralentit ; le maintien de la DGF bonifiée est fondamental pour l'équilibre global des

comptes.

La hausse de la fiscalité locale a été actionnée dans les deux EPCI en 2016 et n'est pas envisageable en 2017 compte tenu par ailleurs des augmentations sensibles des contributions acquittées par les usagers au service ordures ménagères.

La maîtrise des charges courantes demeure une préoccupation constante. La mutualisation des services et des moyens doit y concourir. Ce souci doit également être pris en compte au niveau des arbitrages sur les prestations exercées par la communauté de communes au profit des communes. Une convergence des pratiques doit se mettre en place.

La capacité d'endettement retrouve un peu de confiance avec la renégociation de l'emprunt structuré en 2015 et les réaménagements de prêts de 2016 mais le niveau de l'encours ne donne pas de marge et invite à la prudence pendant quelques années.

Des choix stratégiques doivent être faits en cette 1^{ère} année de fusion car notre autofinancement ne nous permet plus à ce stade de financer simultanément les projets évoqués.

Le bureau de la CCHPB en a sélectionné plusieurs et fait les propositions suivantes :

1. Inscrire une provision pour le projet petite enfance de la Houve, de l'ordre de 200 000 €. Pour financer ce projet, le bureau suggère au regard de l'intérêt communautaire d'affecter les montants réservés au programme de fonds de concours jusqu'en 2020. Ce projet pourra être inscrit au budget dans sa globalité par le biais d'une décision modificative avec ses chiffres définitifs une fois les financements assurés et le montant des travaux précisé.
2. Réserver une enveloppe pour les travaux d'aménagement de l'internat pour la nouvelle formation au LPI dans les locaux de Moissons Nouvelles à Boulay. Le montant des travaux s'élève à 230 000 € HT avec un financement Région Grand Est à hauteur de 180 000 €, auxquels il faut ajouter le rachat du bâtiment. Une négociation aura lieu très prochainement à ce sujet avec Moissons Nouvelles.
3. Remplacer les luminaires de la SIB. Le danger est aujourd'hui réel pour les employés et la CCHPB ne peut attendre la fin des procédures contre le fabricant pour faire remplacer ces matériels. Le coût atteint 65000 € HT.
4. Provisionner 50 000 € pour le démarrage de l'étude PLUI.

Monsieur le Vice-Président rappelle que le rôle du Conseil Communautaire est de privilégier lors des arbitrages l'intérêt communautaire. La convergence des deux territoires nécessitera de faire des choix. Il rappelle que les élus de la CCPB ont déjà renoncé il y a trois ans à un mécanisme apparenté aux fonds de concours celui de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Monsieur Joseph KELLER, Maire de Hargarten aux Mines indique que les plans de financement élaborés par l'ancienne Houve permettaient de financer à la fois la petite enfance à Hargarten et les fonds de concours et que la Commune de Hargarten a cédé à l'euro symbolique le terrain pour faciliter la construction de la structure. Il constate que le résultat de clôture à la Houve est positif de plus 600.000 euros à la Houve alors que le besoin de financement est de 151.000 euros sur le Pays Boulageois.

Il propose que l'on puisse étaler les fonds de concours jusqu'en 2022 et passer d'une dotation de 75.000 euros annuel à 50.000 euros annuel.

Monsieur Jean-Michel BRUN lui répond que cette logique d'opposition des territoires n'est pas celle qu'il a retenu et il la déplore. Il ajoute que de plus la remarque du Maire de Hargarten n'est pas celle de la vérité des chiffres. Les 600.000 euros d'excédent sont à corréliser avec le taux de réalisation des dépenses d'investissement de la Houve extrêmement faible (- de 20%). Sur les 600.000 euros prévus au Budget Primitif 2016, 500.000 euros de dépenses n'ont pas été réalisées. Il rappelle que le Budget Primitif de la CCPB suffisait pour financer les services et les investissements qu'elle avait mis en place. Il pense qu'il faut

sortir de ce débat stérile et prioriser simplement les actions à mettre en place.

Monsieur Denis BUTTERBACH, Maire de Valmunster abonde dans le même sens. Madame Valérie FEBVAY veut insister quant à elle sur la nécessité de reconnaître le travail du Lycée Professionnel et revient sur la nécessité de réaliser cet internat pour les élèves.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE

- 1) De la tenue du débat d'orientation budgétaire (budget général)

POINT N° 10 : Débat d'orientation budgétaire 2017 – Ordures ménagères

Monsieur Jean-Michel BRUN fait lecture des éléments du DOB relatif au budget ordures ménagères 2017.

Après deux années marquées par des déficits d'exploitation, le budget présente un excédent de 124 149,80€ qui s'explique comme suit :

- la subsistance d'un montant de charges à payer d'un montant de 250.000 € qui correspondent aux factures émises en fin de gestion par le SYDEME, factures reportées en 2017 en raison du calendrier de clôture des opérations en lien avec la fusion des EPCI, Parallèlement, le montant de produits à recevoir du SYDEME est estimé à 145000€ impossible à percevoir en 2016.
- les économies réalisées sur les positions frais financiers (7300€), admissions en non-valeur (10000€) en lien avec le régime de la TEOM
- l'ajustement de la contribution des usagers (taxe) au coût du service avec un produit en progression de 25% par rapport à 2015.

La combinaison de ces éléments permet au compte administratif de présenter un excédent de clôture. Le budget 2016 marque néanmoins une rupture avec les précédents puisqu'il permet, au prix d'un effort important demandé aux usagers, de renouer avec l'équilibre malgré l'impact du plan de redressement du Sydeme.

Le coût des prestations augmente de 2% entre 2015 et 2016 après une progression moyenne de l'ordre de 3%/an au cours des années précédentes.

Le retard dans le reversement des déchets valorisés pénalise les comptes notamment du fait de la nécessité de maintenir une ligne de trésorerie qui a été ramenée de 650 000 € à 326 000 € (ligne de trésorerie partagée avec le budget général).

La qualité du tri demeure une nécessité absolue pour l'équilibre des comptes et le niveau de prix payé par les usagers.

La section d'investissement :

2016 est la 2^{ème} année de mise en service de la déchetterie suite aux travaux. La charge d'emprunt (prêt de 250.000€ sur 15ans) représente 37.700€/an. Les charges financières passent à 56.700€ à compter de 2017 avec les annuités du prêt de 300.000€ souscrit pour couvrir la contribution exceptionnelle au SYDEME et la provision pour intérêts sur ligne de trésorerie. Les comptes de bilan comportent une inscription de créance de 274.240€ que le SYDEME s'est engagé à rembourser à compter de... 2021.

La provision de 15.599€ pour le remplacement des bacs à verre n'a pas été mobilisée sur l'exercice et sera reconduite en 2017 ; les nouveaux bacs à verre ont été mis en place dans l'intervalle.

1. Propositions pour le BP 2017 (ex-CCPB)

Les perspectives 2017

Fréquentation de la déchetterie: 53.000 visites en 2016, en hausse de 10 % par an environ depuis la mise en place du multi-flux.

Optimisation déchetterie : la benne plâtre en place jusqu'à la mi-2016 est supprimée dans l'attente d'une solution globale au niveau du SYDEME. Le coût de traitement était trop important. La benne papier mise en place courant 2015 fonctionne bien.

Prévision de budget :

La prévision de budget pour 2017 se situe à 1 788 023€ soit une augmentation de 0,5% par rapport à l'exercice précédent.

Elle est bâtie sur douze mois de collecte et traitement et ne comporte pas pour l'instant le rattrapage 2016 sauf régularisation dans l'intervalle par le Sydeme des versements de tri.

Il n'est pas prévu d'augmentation spécifique de la part du Sydeme s'agissant du plan de redressement (cf : intervention du Président devant les délégués de la CCPB le 15/12/2016).

Le conseil communautaire a voté, au cours de la séance du 15 décembre 2016, le retour à la REOM et fixé le montant de la contribution des usagers à :

- **111,00€ pour la part fixe**
- **66,50€ pour la part variable**

La fixation de la redevance « professionnels » et collectivités sera actualisée au regard des tarifs appliqués aux particuliers,

Le produit nécessaire pour l'équilibre prévisionnel du budget est de 1 751 239€. (PM : TEOM 2016 = 1 733 635€)

Les principales variations par rapport au budget précédent se retrouvent dans les lignes:

- charges financières (remboursement prêts déchetterie + prêt Sydeme) et intérêts ligne de trésorerie (+ 13800€). L'encours de la dette est de 516 071€ au 31/12/2016.
- pertes pour créances irrécouvrables (inscription d'une provision de 30.000€)
- entretien de bâtiment (+8000€) suite à l'effraction de janvier compensée par l'indemnité de l'assurance (compte 7788)
- remplacement des bacs à verre (30.000€) qui comporte la partie renouvellement 2016 non facturée et renouvellement du bac de rétention des huiles à la déchetterie

Les versements du SYDEME au titre de la valorisation sont repris à l'identique pour 194.100€ et comportent le solde 2015 (habituellement versé avec un décalage d'un an mais reporté sur 2017 en raison de l'impossibilité de rattacher les produits) et les acomptes sur 2016 (normalement versés

2. la situation financière du budget OM (périmètre ex CCH)

Le résultat d'exploitation de l'exercice est positif de 68 370,59€ et permet de ramener le déficit reporté fin 2015 (119 728€) à 51 357,54€.

Le taux de réalisation des dépenses est de 99 % ; les charges à payer à reporter sur l'exercice représentent deux mensualités de collecte et de transport soit 121 000€ qui devront être supportées par le budget 2017.

Le taux de réalisation des recettes est de 94,5 % ; les recettes de redevance sont inférieures de 51 000€ aux prévisions, somme correspondant au déficit résiduel.

Les recettes de valorisation dépassent les prévisions. Elles sont constituées du solde 2015 et des acomptes 2016.

Le résultat de l'exercice doit être apprécié en tenant compte de:

- l'effort consenti par les usagers dans le cadre du plan de redressement du SYDEME avec une augmentation du produit de la redevance de 7,8% : 936 833€ en 2016 pour 868 007€ en 2015
Redevance 2016 = 79€ pour la part fixe et 73€ pour la part variable
- du report de charges à imputer sur le budget 2017
- la prise ne compte des charges nouvelles imputables au budget OM de 2017 : charges de personnel et frais bancaire liés au financement de la déchetterie

La qualité du tri demeure une nécessité absolue pour l'équilibre des comptes et le niveau de prix payé par les usagers.

La section d'investissement :

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 190.561,76€ ramené à 111.351,17€ après incorporation du déficit reporté.

2016 est la 1^{ère} année de mise en service de la déchetterie suite aux travaux. Le programme d'investissement estimé à 1,2M€ a été réalisé à 96 %. Un reste à réaliser de 49 700€ sera repris au BP 2017.

Le financement du projet comporte 1M€ d'emprunt dont la moitié (500.000 €) est remboursable à court terme (durée maximum 3ans). Les charges financières (actuellement 30.319€) sont estimées à 39.800€ en 2017. Le solde de la contribution exceptionnelle au redressement du SYDEME a été honorée à hauteur de 105.066€ (52.533€ payés en 2015)) en 2016 sur les fonds propres du budget OM ; cette contribution a été imputée au C/208 du budget ; une écriture de transfert sera réalisée dans le budget 2017 pour faire constater dans les comptes de bilan (c/27631) la créance que le SYDEME s'est engagé à restituer à compter de 2021

3. Propositions pour le BP 2017 (ex-Houve)

Les perspectives 2017

Prévision de budget :

En fonctionnement

La prévision de budget pour 2017 se situe à 1.161.000€ en recettes soit une augmentation de 2,7 % par rapport à l'exercice précédent.

La prévision de dépense est de 1.249.775€ soit un déséquilibre évalué à 88.000€ fin 2017.

Les dépenses de collecte et traitement sont estimées à 1.030.818€ (952.583€ en 2016). Ces prévisions ne comportent qu'une régularisation partielle du retard dans le paiement des mensualités pour ne pas déséquilibrer les comptes. La cotisation annuelle au SYDEME est transférée au chap.65 pour une meilleure lisibilité des coûts traitement/collecte.

Des variations importantes sont observées sur les positions :

- fournitures courantes : + 4.000€
- charges financières : + 9.000€(l'encours de la dette est de 984 214€ au 31/12/2016)
- charges de personnel : +65.500€(personnel de déchetterie + 1/2ETP secrétariat)

Il n'est pas prévu d'augmentation spécifique de la part du Sydeme s'agissant du plan de redressement (cf : intervention du Président devant les délégués de la CCPB le 15/12/2016).

Le conseil communautaire de la CCH a voté en décembre 2016, les tarifs de la REOM applicables pour 2017 aux montants suivants :

- **94,00€ pour la part fixe** (PF périmètre CCPB = 111,00€)
- **78,00€ pour la part variable** (PV périmètre CCPB = 66,50€)

La hausse de la redevance entre 2016 et 2017 est de 20€ (13%) pour une personne seule

Le produit attendu est de 1 045 000€ en augmentation de 12,4 % (930.275€ en 2016)

Foyers assujettis = 4217 (données juin 2016)

Usagers = 8378 (données juin 2016)

Des différences dans l'application de la redevance pour les professionnels apparaissent sur les deux périmètres :

- *Les collectivités membres sont exonérées sur le périmètre CCH ; elles sont assujetties sur le périmètre CCPB (mairies, salles communales, écoles, cimetières, etc..)
S'agissant plus particulièrement des prestations cimetière et STEP traitées « séparément », leur maintien en l'état doit être discuté dans le cadre du renouvellement du marché de collecte à intervenir début mars.*
- *Les professionnels (commerçants, artisans, entreprises) sont facturées sur la base d'une estimation du volume de déchets sur le périmètre CCPB ; elles sont facturées pour un montant « historique » sur le périmètre CCH. (180€ pour la catégorie 1 et 336€ pour la catégorie 2)*

Des différences apparaissent également dans la gestion du service OM :

Les redotations de sacs sont assurées, à titre principal, par les services de la CCH alors que ce service qui comporte la mise à jour des bases Sydeme est assuré à l'échelle des communes de la CCPB. Monsieur Joseph KELLER, Vice-Président indique qu'il est hors de question que les secrétaires de mairie distribuent les sacs à Hargarten. Pour M. Pascal RAPP, Maire de Flack et 1^{er} Vice-Président cela est également impensable. Monsieur BRUN indique que les communes ont un intérêt à pouvoir rencontrer les gesn et garder ce lien de proximité. Madame Valérie FEBVAY, Maire de Piblangue abonde dans son sens, tout comme Mme Christine THIEL, Maire de Berviller qui distribue les sacs en Mairie. Monsieur André BOUCHER, Président et Maire de Boulay indique qu'à Boulay les agents de l'Etat Civil distribuent les sacs et ça ne pose pas de problème. Monsieur Jean-Michel BRUN évoque la possibilité de distribuer à la déchetterie de Dalem les sacs. Madame Roselyne DA SOLLER, Adjointe au Maire de Hargarten considère que cela est une bonne idée.

L'actualisation du fichier des usagers repose à titre principal sur les mairies de la CCHPB ; la fiabilité des rôles repose sur cette contribution qui sera rappelée à toutes les communes. Par ailleurs la prestation des cimetières interroge d'autant plus que les bâtiments communaux ne sont pas facturés à la Houve. La facturation des professionnels et le rôle devra être toiletté pour tenir comme la réglementation l'impose de l'évaluation des déchets réellement collectés.

Il indique que la gestion du site d'Oberdorff doit être diagnostiquée (sécurité (local, électricité, eau, téléphone), accessibilité, permanences, local agent, etc..).

Le service de benne à domicile (tarif, périmètre) devra être évalué financièrement sur l'exercice

Les reversements du SYDEME au titre de la valorisation sont espérés pour 113.000€ (131.000€ en 2016).

La durée d'amortissement de la déchetterie (actuellement 50 ans) est maintenue en 2017 mais devra être réévaluée dans une optique d'autofinancement de la charge d'emprunt.

La section de fonctionnement ne dégage pas de ressource supplémentaire pour l'autofinancement en 2017.

En investissement, dépenses et recettes atteignent un montant de 523 451€.

Les travaux restant à réaliser au titre du programme déchetterie s'élèvent à 119 700€ répartis entre :
solde travaux = 49700€
acquisition d'un chargeur= 70000€.

Le remboursement partiel de l'emprunt relais de 500.000€ doit être partiellement différé au regard du montant disponible (224.650€). Compte tenu de la situation financière, une consolidation partielle de ce prêt sur 3ans en un prêt classique paraît inévitable pour équilibrer la section. La couverture de l'avance SYDEME (150 000€) par un prêt peut être suggérée.

En recette, le budget enregistre la subvention de 200.000€ accordée en fin de gestion par le Département.

Une écriture d'ordre est envisagée pour constater la créance de 157.599€ sur le SYDEME correspondant à la quote-part acquittée par la CCH sur les gestions 2015 et 2016,

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE

- 1) *De la tenue du débat d'orientation budgétaire (deux budgets ordures ménagères)*

Les membres du conseil communautaire,